

## DÉROGATION MINEURE

138, rue Morel

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 juillet 2026 au parc Jean-Claude-Crevier situé au 232, rue Bertrand à Repentigny ou en cas de pluie, à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 138, rue Morel à Repentigny, portant le numéro de lot 1 750 734, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 11 juin 2026.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre l'agrandissement du logement secondaire du bâtiment principal à usage d'habitation unifamiliale isolée :

- Réduire la marge avant secondaire à 2,58 m alors que le règlement exige une marge réduite de 3,6 m minimum;
- Permettre la localisation d'une porte d'entrée extérieure, du logement secondaire, sur la façade avant secondaire alors que le règlement permet que cette porte soit située en façade latérale ou arrière;

sur l'immeuble situé au 138, rue Morel, portant le numéro de lot 1 750 734.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat